



---

## Aperçu des schémas de certification de gestion forestière durable au Gabon

---



---

Sietze van Dijk, Suzanne Stas, Mark van Benthem



© Stichting Probos, Wageningen, octobre 2020

**Auteurs :** Sietze van Dijk, Suzanne Stas, Mark van Benthem

**Titre :** Aperçu des schémas de certification de gestion forestière durable au Gabon

**Éditeur :** Stichting Probos  
BP 253, 6700 AG Wageningen, Pays-Bas  
Tél.: +31 317-46 65 55, Fax +31 317-41 02 47  
[mail@probos.nl](mailto:mail@probos.nl)  
[www.probos.nl](http://www.probos.nl)

**Client :**  
UFIGA - Union des Forestiers  
et Industriels du Bois du Gabon



**Partenaire :**  
ATIBT – Association Technique  
Internationale des Bois Tropicaux



**Bailleurs :**



FONDS FRANÇAIS POUR  
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



Union européenne

- La copie, la duplication et la publication de ce rapport sont autorisées à condition que ces travaux soient cités de manière claire.
- La copie, la duplication et la publication des parties de ce rapport dont les droits d'auteur appartiennent à des tierces parties et/ou sont réservés ne sont pas autorisées.
- Stichting Probos décline toute responsabilité pour tout dommage pouvant résulter de l'utilisation des résultats de cette recherche ou de l'application de ces recommandations.
- Cette étude a été préparée par Probos avec l'appui de l'UFIGA et de l'ATIBT dans le cadre des projets FLEGT-REDD, FLEGT-IP et FLEGT-Certification et a été réalisée avec le soutien financier du FFEM, de l'Union européenne et de la Coopération allemande. Ses auteurs sont les seuls responsables de son contenu et celui-ci ne reflète pas nécessairement l'opinion des bailleurs.

Photo de couverture : Mark van Benthem, Stichting Probos



## À propos de Probos

Probos est engagé dans la gestion forestière durable. Nous collectons et développons des informations et des connaissances et les communiquons aux gestionnaires forestiers, aux décideurs politiques et aux organisations du secteur forestier et du bois aux Pays-Bas et dans le monde. En tant qu'institut de veille indépendant établi à Wageningen, aux Pays-Bas, nous travaillons pour et avec les gouvernements, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Probos soutient les processus de prise de décisions au niveau à la fois national et international.

Depuis notre création en 1965, nous constituons une équipe engagée de professionnels et travaillons pour un grand nombre de clients à la fois publics et privés, y compris en tant que correspondant néerlandais national pour des organismes comme la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU), Eurostat, la FAO et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et plus récemment dans le cadre de la Surveillance indépendante du marché (SIM) du plan d'action FLEGT. Nos clients privés incluent l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT), le Forum mondial du bois (GTF, *Global Timber Forum*), la Coalition européenne du bois tropical durable (STTC, *European Sustainable Tropical Timber Coalition*), IDH (*the Sustainable Trade Initiative* - Initiative pour un commerce durable), la Fédération européenne du commerce du bois (ETTF, *European Timber Trade Federation*), les Universités de Wageningen, Gand et Hambourg, les Amis de la Terre, le WWF et Chatham House.

## Résumé

En 2018, le président du Gabon a annoncé que toutes les concessions forestières du pays devraient être certifiées selon la norme du FSC (*Forest Stewardship Council*) d'ici 2022. Il s'agit d'un objectif ambitieux, premièrement parce qu'il faut obtenir la certification dans un délai très court et deuxièmement parce que certaines entreprises se sont récemment engagées dans une certification selon la norme de gestion durable des forêts (GDF) PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières)/PAFC Gabon, également internationale.

Depuis cette annonce de 2018, le secteur forestier s'est fortement mobilisé, dans le but de rassembler et de partager connaissances et informations sur les différents schémas de certification de gestion durable des forêts. L'Union des Forestiers et Industriels du Bois du Gabon (UFIGA) a demandé à Probos de regrouper des informations objectives dans un document afin d'informer plus facilement les parties prenantes – à la fois les acteurs du secteur forestier et les représentants du gouvernement et des institutions publiques du Gabon – au sujet de l'élaboration et du concept de certification forestière, des schémas de certification forestière pertinents pour le Gabon, des résultats d'analyses comparatives existantes en matière de normes de certification au Gabon, des coûts et des avantages de la certification et de la valorisation des produits en bois certifié sur les marchés de consommation.

La certification forestière a émergé au cours des années 1980 en réponse à une inquiétude internationale croissante au sujet de l'ampleur et du taux de déforestation et de dégradation des forêts et du rôle du commerce du bois tropical dans ces phénomènes. La certification de gestion durable des forêts a été considérée comme un outil permettant d'aider à lutter contre les pratiques d'exploitation forestière non durables et à récompenser les opérateurs qui répondent aux normes de durabilité. Celle-ci a donné lieu dans les années 1990 à la création des premiers schémas de certification forestière : d'abord les premières normes internationales du FSC puis, quelques années plus tard, celles du PEFC. Au fil du temps, les normes FSC et PEFC ont pu être appliquées au niveau international et ont gagné un soutien accru dans le marché mondial.

La certification forestière est un outil permettant de fournir une vérification tierce partie indépendante de la gestion durable des forêts et des chaînes d'approvisionnement basé sur des exigences définies par les schémas de certification. Ces exigences sont généralement définies par des principes, des critères et des indicateurs. Les schémas de certification sont généralement constitués : 1) de normes décrivant les exigences de la certification ; 2) d'un processus de certification, c'est-à-dire le processus permettant d'évaluer l'application de la norme et 3) d'un mécanisme d'accréditation, c'est-à-dire le mécanisme garantissant que les organismes de certification sont compétents et produisent des résultats d'évaluation crédibles. La certification forestière est la combinaison de deux types de certification : la certification de gestion forestière (évaluation de la conformité au niveau forestier) et la certification de la chaîne de contrôle, qui est le moyen de transférer l'information du certificat de gestion forestière au consommateur final du bois et des produits à base de bois. La traçabilité des produits, également appelée chaîne de contrôle (CoC, *Chain of Custody*), est un mécanisme qui relie les produits finis en bois à la forêt d'origine du bois et est nécessaire pour établir la labellisation sur les produits et l'étiquetage approprié.

Le FSC et le PEFC ont chacun une approche différente : le FSC est un schéma mondial avec un ensemble de principes et de critères internationaux et des exigences mondiales qui peuvent être adaptées à des spécificités nationales ou régionales ; le PEFC fonctionne selon un

mécanisme visant la reconnaissance et la validation des schémas nationaux qui répondent aux exigences du PEFC. Les normes de certification forestière s'appliquant au Gabon sont le standard national FSC du Gabon et la norme PAFC Gabon reconnue par le PEFC.

Une recherche documentaire a été effectuée et des experts ont été contactés afin de trouver des comparaisons existantes des normes concernées. En dehors des évaluations décrites ci-dessous, c'est-à-dire celles du Comité néerlandais d'évaluation des achats de bois (TPAC, *Timber Procurement Assessment Committee*) et de l'outil d'évaluation des certifications (CAT, *Certification Assessment Tool*) du WWF, il n'y a pas d'autre étude comparative récente des schémas de certification forestière concernés.

Le TPAC détermine si les schémas de certification répondent aux critères néerlandais de durabilité en matière d'achats de bois (TPAS, *Dutch Timber Procurement Sustainability Criteria*) et a analysé la norme PAFC Gabon dans le cadre de l'évaluation globale de PEFC International menée en avril 2020. La norme PAFC Gabon a obtenu les scores maximaux pour tous les critères et répond donc parfaitement aux critères du TPAS. Il s'agit du même score que celui donné par le TPAC lors de la dernière évaluation de FSC International en 2015.

En 2018, l'outil d'évaluation des certifications (CAT) du WWF a testé les schémas de certification et les normes du schéma régional FSC du Bassin du Congo et du schéma PAFC Gabon en fonction d'un ensemble prédéfini de critères. Le FSC a obtenu de meilleurs résultats en ce qui concerne la performance générale de son standard tandis que les standards FSC et PAFC ont obtenu des résultats similaires en matière de droits des travailleurs, de biodiversité, de pollution, de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre. Le FSC a obtenu de meilleurs résultats en ce qui concerne la performance générale du système, c'est-à-dire la façon dont les normes sont élaborées, dont la gouvernance est organisée etc. Par ailleurs, en ce qui concerne l'élaboration des normes et la chaîne de contrôle, les normes FSC et PEFC ont obtenu des résultats similaires.

Les avantages de la certification de gestion durable des forêts (GDF) comprennent la rationalisation des opérations forestières due à des améliorations en matière d'efficacité et à un contrôle accru des processus de production, le maintien de l'accès à certains marchés, dans certains cas (comme au Gabon) une réduction des coûts (des taxes), la conformité à des obligations administratives exigées par la loi, l'amélioration de l'image publique des entreprises concernées et l'augmentation des moyens de subsistance des communautés riveraines. Les coûts directs de la certification comprennent ceux qui sont associés au processus de certification, comme les frais nécessaires aux évaluations initiales et aux audits de surveillance, à l'organisation des consultations des parties prenantes et à la préparation de rapports. Les coûts indirects peuvent inclure des investissements dans des machines, dans la formation du personnel, dans des infrastructures et des systèmes logistiques visant à améliorer la gestion forestière. Généralement, les coûts de certification directs diminuent par unité de transformation ou zone forestière tandis que les coûts indirects augmentent lorsque les opérations sont plus importantes.

La valorisation sur le marché du bois et des produits en bois certifiés comme provenant de forêts gérées de façon responsable se traduit par une demande accrue des marchés, stimulée par exemple par : 1) des politiques d'achat de bois qui encouragent les acteurs du marché du bois à adopter des pratiques d'approvisionnement responsables ; 2) des systèmes d'évaluation de bâtiments écologiques selon lesquels il est nécessaire de démontrer que le bois provient de forêts gérées de façon responsable pour obtenir de bons résultats ; 3) l'élaboration de cadres réglementaires comme le Règlement Bois de l'Union européenne (RBUE), la loi américaine Lacey Act et la loi australienne sur l'interdiction de l'exploitation forestière illégale (ILPA) et 4)

l'importance croissante de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de l'image publique dans le secteur privé.

Différentes étapes sont nécessaires pour démontrer une conformité totale à une norme de certification GDF, comme des pré-audits et des vérifications ainsi que des audits sur site. En plus de la certification GDF, une certification de la chaîne de contrôle (CoC) est requise pour labelliser un produit final à base de bois comme certifié.



## Préface

*Nous sommes souvent confrontés à la question de savoir pourquoi il existe deux schémas de certification forestière apparemment similaires et pourquoi une entreprise choisirait d'être certifiée selon ces deux systèmes.*

*Le PEFC et le FSC sont organisés de manière totalement différente et l'élaboration des normes ainsi que les mécanismes de vérification sont distincts. Si les standards finaux sont finalement similaires, cela prouve avant tout que l'approche durable que nous poursuivons est la bonne. L'existence des deux systèmes garantit également une concurrence saine et que les deux systèmes investissent dans des améliorations supplémentaires. Étant donné la tendance de certains marchés régionaux à favoriser un schéma plus que l'autre, la double certification peut aussi améliorer l'accès au marché pour les producteurs. Elle crée également un filet de sécurité pour les entreprises qui sont forcées de quitter un des deux systèmes lorsque de nouvelles directives introduisent des restrictions qu'elles ne peuvent plus supporter.*

*Toutefois, ces avantages dureront seulement si les nouvelles réglementations, comme les systèmes de licences internationales, sont en cohérence avec la responsabilité sociale, environnementale et économique qui fait partie intégrante des schémas de certification forestière et pas seulement avec les aspects légaux. Si ces nouvelles réglementations ne tiennent pas compte de tous ces aspects, l'avenir du PEFC et du FSC dans les pays tropicaux vulnérables est incertain et les succès accomplis grâce à la certification sont compromis.*

*La certification doit, peut et devrait devenir un outil encore plus accepté et soutenu dans le cadre des efforts internationaux visant à protéger les forêts du monde par une gestion forestière durable. La possibilité de s'appuyer sur les deux schémas de certification les plus importants est donc non seulement un avantage pour les entreprises mais également pour les gouvernements, les sociétés et l'environnement.*

**Precious Woods Holding Ltd.**

# Table des matières

<b>Résumé</b>	<b>6</b>
<b>Préface</b>	<b>9</b>
<b>Table des matières</b>	<b>10</b>
<b>Acronymes</b>	<b>11</b>
<b>1 Introduction</b>	<b>12</b>
1.1 Contexte	12
1.2 Objectif de ce rapport	13
<b>2 L'émergence de la certification forestière</b>	<b>14</b>
2.1 Une inquiétude internationale croissante au sujet des forêts	14
2.2 L'émergence de la certification forestière	14
2.3 L'exploitation forestière illégale et la gouvernance forestière au Gabon	16
<b>3 Le fonctionnement de la certification forestière</b>	<b>19</b>
3.1 Qu'est-ce qu'un schéma de certification forestière ?	19
3.2 Les normes de gestion forestière et les exigences de base	20
3.3 L'applicabilité et la flexibilité des standards de certification	21
3.4 Les standards de gestion durable des forêts FSC et PEFC	22
3.5 L'association des deux systèmes de certification du bois	23
3.6 Les procédures d'établissement des normes	23
3.7 La certification de la chaîne de contrôle	24
<b>4 La certification forestière au Gabon</b>	<b>26</b>
4.1 Les schémas de certification valides au Gabon	26
4.2 L'analyse des schémas de certification	27
<b>5 Pourquoi obtenir une certification : coûts et avantages et valorisation sur le marché</b>	<b>31</b>
5.1 Les coûts et les avantages de la certification	31
5.2 La valorisation du bois certifié sur le marché international	34
<b>6 Comment obtenir la certification</b>	<b>36</b>
6.1 Le processus de certification de gestion forestière	36
6.2 La certification de la chaîne de contrôle	37

## Acronymes

APV	Accord de partenariat volontaire
ASI	Assurance Services International
CAT	Outil d'évaluation des certifications
CLIP	Consentement libre, préalable et éclairé
CoC	Chaîne de contrôle
DAC	Demande d'action corrective
FLEGT	Programme pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux ( <i>Forest Law Enforcement, Governance and Trade</i> )
FSC	Forest Stewardship Council
GDF	Gestion durable des forêts
GES	Gaz à effet de serre
ILPA	Loi australienne sur l'interdiction de l'exploitation forestière illégale
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
ONG	Organisation non gouvernementale
PAFC	Certification forestière panafricaine
PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières
PMEF	Petites et moyennes entreprises forestières
RBUE	Règlement Bois de l'Union européenne
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SVL	Système de vérification de la légalité
TPAC	Comité néerlandais d'évaluation des achats de bois
UE	Union européenne
WWF	Fonds Mondial pour la Nature

# 1 Introduction

## 1.1 Contexte

En 2018, à l'occasion d'une visite dans une usine de transformation de Rougier, le président gabonais Ali Bongo Ondimba a annoncé que toutes les concessions forestières du Gabon devront être certifiées selon la norme du Forest Stewardship Council (FSC) d'ici 2022 (voir encadré). Actuellement, environ 40 concessions d'exploitation forestière sont actives, couvrant près de 14 millions d'hectares<sup>1</sup>.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet objectif, le ministre gabonais des Eaux et Forêts, Pr. Lee J. White, a signé en janvier 2020 un accord de coopération avec le FSC. Rappelant l'objectif annoncé par le président que toutes les concessions forestières gabonaises soient certifiées FSC en 2022, le ministre Lee White a encouragé les entreprises du secteur du bois à « s'engager dans le parcours de certification » afin de garantir leur fiabilité sur le marché international<sup>2</sup>.

Au fil du temps, plusieurs pays se sont inspirés des principes et critères des schémas de certification de gestion forestière pour redéfinir leur législation forestière nationale. Toutefois, l'emprunt direct de ces critères et indicateurs est resté modeste. Le président gabonais a pris la décision inédite d'utiliser un instrument du secteur privé, la certification FSC, à des fins de réglementation publique. Cela signifie que les exigences de qualité (normes de certification) et de contrôle (audits annuels) de la gestion durable des concessions forestières reposent essentiellement sur une organisation internationale (le FSC) et sur les organismes de certification.

Jusqu'à présent, le gouvernement gabonais a uniquement mentionné la norme FSC dans le cadre de leur objectif de faire certifier toutes les concessions forestières du pays d'ici 2022. En dehors de la certification FSC, il existe un autre système de certification de gestion durable des forêts dans la région : la Certification forestière panafricaine (PAFC), qui fait partie du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC).



### Le Gabon met la pression sur les entreprises forestières en matière de bonnes pratiques

par Staff Writers

Libreville (AFP) le 26 septembre 2018

« Le Gabon retirera les permis forestiers des entreprises qui ne sont pas certifiées selon une norme internationale d'exploitation forestière responsable d'ici 2022 », a déclaré le président Ali Bongo Ondimba. M. Ondimba a fait cette déclaration pour soutenir le processus de certification du Forest Stewardship Council (FSC), une organisation internationale consacrée à une meilleure gestion forestière. « D'ici 2022, tous les exploitants forestiers devront être « engagés » dans la certification FSC », a déclaré le président. « Toute entreprise forestière opérant au Gabon qui n'est pas engagée dans le processus de certification se verra retirer son permis ».

Le Gabon, pays riche en pétrole, considère ses forêts, qui couvrent 85 % de sa superficie, comme un moyen de diversifier son économie. Seuls un peu plus de deux millions d'hectares (4,9 millions d'acres), soit 14 % de la surface forestière, sont certifiés FSC au Gabon aujourd'hui. Dans le Bassin du Congo, un des sites mondiaux les plus riches en matière de bois tropical, seuls le Cameroun, le Congo-Brazzaville et le Gabon disposent des certificats FSC.

<sup>1</sup> <https://www.timbertradeportal.com/action/countries/country/10>

<sup>2</sup> <https://fsc.org/en/newsfeed/fsc-in-gabon-starting-the-journey-towards-100-certification>

de la région, PAFC Cameroun, PAFC Congo (République du Congo) et PAFC Gabon (qui a été le premier membre reconnu par le PEFC en 2009) se sont alliés pour élaborer un système de certification régional appelé PAFC Bassin du Congo. Ce nouveau système régional remplacera les systèmes nationaux du Gabon et du Cameroun et sera le premier système utilisé au Congo.

Le premier certificat PAFC Gabon a été attribué en 2018 couvrant une superficie de près de 600 000 hectares. Récemment, la loi fiscale « Loi de Finance rectificative 2020 » a accordé la même incitation fiscale aux concessions certifiées FSC et PAFC, c'est-à-dire une réduction de 25 % de la taxe sur la superficie.

## 1.2 Objectif de ce rapport

Depuis l'annonce faite en 2018 par le président gabonais selon laquelle toutes les concessions forestières devront être certifiées FSC d'ici 2022, le secteur forestier s'est fortement mobilisé, dans le but de rassembler et de partager des connaissances et des informations sur les différents schémas de certification de gestion durable des forêts. Toutefois, il n'y avait jusqu'à présent aucun rapport global décrivant les deux schémas de certification dans un document. C'est ainsi que l'Union des Forestiers et Industriels du Bois du Gabon (UFIGA) a demandé à Probos de regrouper des informations objectives afin d'informer les parties prenantes – à la fois les acteurs du secteur forestier et les représentants du gouvernement et des institutions publiques du Gabon – au sujet des objectifs des certifications de gestion durable des forêts (GDF) et de chaîne de contrôle (CoC) des produits en bois.

Dans le chapitre 2, nous décrivons l'émergence de la certification forestière. Nous abordons ensuite le concept de certification forestière et fournissons une vision d'ensemble des normes de certification internationales existantes (chapitre 3) et des normes s'appliquant au Gabon (chapitre 4). En outre, nous présentons les résultats d'analyses comparatives existantes des normes de certification du Gabon dans le chapitre 4. Dans le chapitre 5, nous décrivons les coûts et les avantages de la certification et la valorisation du bois certifié sur le marché international. Enfin, dans le chapitre 6, nous donnons un aperçu des étapes qui doivent être franchies pour obtenir la certification.

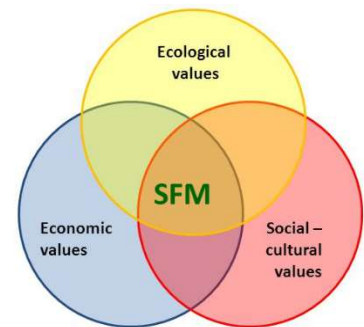
## 2 L'émergence de la certification forestière

### 2.1 Une inquiétude internationale croissante au sujet des forêts

**Les forêts se sont imposées dans l'agenda politique international au cours des années 1980 en raison d'une inquiétude croissante au sujet de l'ampleur et du taux de déforestation.** La priorité de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) environnementales était de réaliser des campagnes pour sensibiliser la population et de prôner des boycotts, particulièrement du bois tropical, afin de réduire la pression sur les forêts. Les activités financées par les bailleurs ont permis de soutenir le développement des compétences et d'autres approches holistiques, comme les programmes des forêts nationales. **En même temps, les négociants en bois tropical ont commencé à se rendre compte qu'ils avaient peu d'informations sur l'origine de leurs produits en bois et ne contrôlaient pas les impacts environnementaux et sociaux de leurs décisions commerciales.** Ils ont par conséquent compris la valeur d'un mécanisme qui fournirait une façon crédible de s'approvisionner en bois et en produits à base de bois provenant de forêts gérées de façon responsable au niveau environnemental et social. La certification de gestion forestière et l'étiquetage des produits associés ont été introduits suite à ces constats.

### 2.2 L'émergence de la certification forestière

La gestion durable des forêts (GDF) est définie comme « un concept dynamique et en évolution, dont le but est de maintenir et d'accroître les valeurs économiques, sociales et environnementales de tous les types de forêts, pour le bien des générations actuelles et futures »<sup>3</sup>. Les forêts et les arbres, lorsqu'ils sont gérés de façon responsable, procurent des contributions vitales aux populations et à la planète, renforçant les moyens de subsistance, fournissant un air et une eau propres, conservant la biodiversité et luttant contre le changement climatique.



Le rôle du commerce des produits forestiers en tant que facteur contribuant à la déforestation et à la dégradation des forêts a pendant longtemps fait l'objet d'un débat international. L'exploitation forestière commerciale est un des facteurs contribuant à la dégradation des forêts, soit directement par une mauvaise gestion soit indirectement en fournissant un accès aux forêts à d'autres utilisateurs. Le commerce est donc devenu un sujet crucial pour travailler à la promotion de la gestion durable des forêts. L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) en a fait le cœur de son travail depuis sa création en 1987.

En 1989, les Amis de la Terre et plusieurs autres ONG ont proposé à l'OIBT d'étudier la possibilité d'étiqueter le bois des forêts tropicales pour indiquer si les produits forestiers proviennent de forêts gérées de façon durable. Toutefois, certains pays producteurs ont émis des inquiétudes au sujet du bois qui ne pouvait pas être étiqueté et l'initiative a par conséquent été abandonnée. En 1992, une étude majeure a été réalisée sur les liens économiques entre

<sup>3</sup> <http://www.fao.org/forestry/sfm/fr/>

le commerce international de bois tropical et la gestion durable des forêts tropicales, qui a conclu que le **commerce de bois tropical ne constituait pas une cause majeure de déforestation et qui a mis en évidence le besoin d'incitations économiques**<sup>4</sup>.

C'est sur la côte Ouest des États-Unis que la certification forestière est apparue pour la première fois avec la création d'un système qui différencie les produits respectueux de l'environnement sur le marché. C'est ainsi que **le premier schéma de certification forestière, le Forest Stewardship Council (FSC), a été établi en 1993**. Jusqu'en 1997, le FSC est resté pratiquement le seul système de certification opérationnel dans le monde. Il a été au centre des discussions sur les politiques et de la promotion de la certification. **Sans ces initiatives, la certification n'aurait certainement pas eu un tel impact fondamental sur l'établissement des normes forestières, la vérification de la conformité aux critères de gestion forestière durable et la labellisation des produits certifiés sur le marché international.**

Toutefois, les propriétaires forestiers privés et les acteurs du secteur forestier mondial ont considéré la certification comme une menace réelle ou potentielle, pour différentes raisons<sup>5</sup> :

- les producteurs de bois tropical s'inquiétaient du fait que la certification puisse devenir un nouvel obstacle pour les marchés, particulièrement en Europe et en Amérique du Nord ;
- le secteur des produits forestiers était préoccupé par le fait que le FSC puisse avoir une trop grande influence sur le secteur si la certification FSC était adoptée largement par le marché, lui conférant un statut de monopole mondial ;
- les petits propriétaires forestiers privés étaient inquiets de la possibilité que la certification puisse réduire leurs droits au contrôle de la gestion de leurs forêts et que cela donne lieu à une forte augmentation des coûts et à un accroissement de la bureaucratie ;
- les propriétaires et gestionnaires forestiers résistaient à l'idée que d'autres parties prenantes avaient un droit égal à être impliquées dans la définition de ce qui constitue une bonne gestion forestière ;
- les gouvernements étaient inquiets du fait que l'approche multipartite et la reconnaissance internationale des normes nationales de gestion forestière requises par le FSC mettrait à mal la souveraineté nationale en matière de ressources naturelles.

La réaction initiale de ceux qui ne soutenaient pas le système FSC a été de s'opposer totalement à la certification. Toutefois, il est progressivement apparu de plus en plus clairement que, dans une économie mondialisée où la vérification indépendante est largement acceptée comme un aspect normal du commerce, cela n'était pas une approche viable. Un certain nombre d'autres schémas ont donc commencé à apparaître, mettant l'accent sur le contexte national de la certification. Des schémas nationaux ont commencé à apparaître dans un certain nombre de pays – dont l'Indonésie, le Canada, la Finlande, le Brésil et les États-Unis, entre autres – couvrant différents types de forêts. Toutefois, ces schémas nationaux nouvellement créés étaient tous confrontés au problème de leur « reconnaissance » et de leur « acceptation » sur les marchés d'exportation. La certification était essentiellement promue par des distributeurs en Europe et en Amérique du Nord qui avaient trois préoccupations principales :

1. le soutien des ONG : la certification était souvent utilisée comme un moyen de protection des marques, il était donc important que tout schéma utilisé soit soutenu par les ONG actives dans ce domaine ;

<sup>4</sup> LEEC, 1993. The Economic Linkages Between the International Trade in Tropical Timber and the Sustainable Management of Tropical Forests. Final Report and Technical Annexes. London Environmental Economics Centre, IIED, London, UK.

<sup>5</sup> Nussbaum, R., Simula, M. 2005. The forest certification handbook (2<sup>nd</sup> edition). Earthscan, London, UK.

2. une couverture mondiale : les grands distributeurs achètent dans le monde entier, c'est pourquoi il est plus facile pour eux d'adopter un schéma mondial comme le FSC plutôt que de vanter les mérites de nombreux schémas nationaux différents et de faire comprendre aux consommateurs les avantages liés à différents labels environnementaux nationaux ;
3. un approvisionnement suffisant : de nombreuses entreprises ayant pris l'engagement d'acheter uniquement des produits certifiés, il était crucial qu'elles puissent avoir un approvisionnement suffisant dans tous les types de bois et les origines de bois souhaités.

La norme FSC était déjà créée, elle était applicable au niveau international et était soutenue par la plupart des principales ONG. Toutefois, sa progression était lente sur le terrain dans certaines régions, ce qui provoquait un problème d'approvisionnement insuffisant. L'acceptation d'autres schémas a donc gagné du terrain auprès des acheteurs. En même temps, un plus grand nombre de schémas nationaux participatifs ont commencé à étudier le concept de reconnaissance mutuelle comme moyen de fournir une couverture et une crédibilité internationales afin de faciliter l'acceptation dans le marché mondial.

**En 1997, la Certification forestière paneuropéenne (Pan-European Forest Certification, PEFC) a été créée en tant que mécanisme visant à permettre une reconnaissance mutuelle des schémas de certification nationaux, initialement uniquement en Europe. À la fin de l'année 2003, le PEFC a décidé d'étendre sa portée géographique pour devenir une structure mondiale d'évaluation et de reconnaissance des schémas de certification forestière nationaux et régionaux. Ce schéma a ensuite été renommé Programme de reconnaissance des certifications forestières (en anglais : Programme for the Endorsement of Forest Certification, l'acronyme PEFC restant inchangé) et constitue dorénavant un cadre mondial pour la reconnaissance mutuelle des schémas nationaux. Le PAFC Gabon est le premier système national africain reconnu par le PEFC en 2009.**

## 2.3 L'exploitation forestière illégale et la gouvernance forestière au Gabon

Au fil du temps, l'exploitation forestière illégale et le commerce de produits en bois associés ont fait l'objet d'une attention croissante. L'exploitation forestière illégale est responsable de nombreux dommages environnementaux dans les pays en développement et appauvrit les communautés rurales dont les moyens de subsistance dépendent des produits forestiers. Selon la Banque mondiale, celle-ci coûte également aux gouvernements des pays en développement un montant estimé entre 10 et 15 milliards d'euros chaque année en perte de revenus<sup>6</sup>. Le problème de l'exploitation forestière illégale a été au centre d'un sommet du « Groupe des Huit » (G8) en 1998 donnant lieu à la publication d'un Programme d'action sur les Forêts. L'Union européenne a répondu à ce programme par le Plan d'action européen relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT) qui a été adopté en 2003. Il propose des mesures destinées à accroître la capacité des pays en développement et des pays émergents à contrôler l'exploitation forestière illégale tout en réduisant le commerce de produits en bois d'origine illégale entre ces pays et l'Union européenne.

Le Gabon a fait des efforts pour combattre l'exploitation forestière illégale, un problème significatif auquel le pays a été confronté pendant des décennies. En 2001, le Gabon a adopté

<sup>6</sup> <http://www.euflegt.efi.int/illegal-logging>



une loi forestière qui appelle à l'instauration d'une bonne gouvernance et à la gestion durable des forêts. Les forêts sont également une composante clé de la Stratégie du Gabon pour la croissance et la réduction de la pauvreté adoptée en 2005 et du Plan stratégique Gabon émergent de 2012. L'un des piliers de ce plan stratégique, appelé « Gabon Vert », fixe des objectifs ambitieux en ce qui concerne la gestion durable des forêts et la certification : « Instaurer une gestion durable des forêts et transformer le Gabon en leader mondial de la production de bois tropical certifié<sup>7</sup> ». **Le « plan stratégique Gabon émergent » décrit deux actions stratégiques visant à établir la certification forestière au Gabon : premièrement, promouvoir et soutenir la certification PAFC parmi les opérateurs forestiers (la certification FSC n'est pas mentionnée dans ce plan) et, deuxièmement, la finalisation de l'APV FLEGT<sup>8</sup>.** En 2016, une version préliminaire de la loi forestière révisée a été finalisée. Au fil du temps, cette version préliminaire a été retirée afin d'inclure et de modifier des sections liées à la conservation de la biodiversité et à la durabilité. Suite à ces modifications, les résultats seront soumis à un processus de révision multipartite fournissant la possibilité à toutes les parties prenantes de discuter des défis du secteur forestier. Le secteur privé ainsi que les organisations de la société civile demandent à participer à ce processus de réforme de la loi forestière<sup>9</sup>.

Dans le cadre du plan d'action FLEGT, le Gabon et l'Union européenne ont commencé à négocier un Accord de partenariat volontaire (APV) en septembre 2010. Un travail de sensibilisation, des sessions de consultation et des évaluations du secteur forestier ont aidé les parties prenantes à identifier les défis en matière de gouvernance forestière et à élaborer une définition de la légalité. L'Union européenne et le Gabon ont eu des discussions initiales sur la législation et les indicateurs devant être inclus dans la définition de la légalité de l'APV et sur les bases sur lesquelles élaborer un système de vérification de la légalité (SVL) du bois. Les progrès ont toutefois été lents et il n'y a eu aucune session de négociation depuis 2011. Cependant, en novembre 2019, le ministère des Forêts a exprimé l'intention de relancer les négociations<sup>10</sup>.

**En septembre 2018, le président gabonais a demandé au secteur forestier de s'engager dans une certification GDF tierce partie et d'être certifié FSC d'ici 2022.** Même si cela est en totale adéquation avec le Plan stratégique « Gabon émergent » de 2012 et son pilier « Gabon Vert », étant donné la superficie forestière très vaste désignée pour la production, **cet objectif est effectivement très ambitieux. Il l'est non seulement tout d'abord en raison du défi de l'obtention de la certification mais également parce que certaines entreprises se sont récemment engagées dans un parcours pour obtenir la certification selon la norme PEFC/PAFC Gabon, également reconnue internationalement.**

En 2020, quatre entreprises sont certifiées FSC et/ou PAFC Gabon pour une superficie forestière totale de 2 527 039 hectares<sup>11</sup>, parmi laquelle 1 930 217 hectares<sup>12</sup> sont certifiés

<sup>7</sup> <http://documents1.worldbank.org/curated/en/141281569299034895/pdf/Gabon-REDD-Readiness-Project.pdf>

<sup>8</sup> Bureau de coordination du plan stratégique Gabon émergent, n.d. Plan Opérationnel Gabon Vert. Horizon 2025. Donner à l'Émergence une trajectoire durable.

<sup>9</sup> La version préliminaire du Code forestier qui avait été soumise à l'Assemblée nationale pour examen a été retirée par le Ministre actuel afin de prendre en compte des préoccupations additionnelles liées à des problèmes environnementaux. <https://www.timbertradeportal.com/action/countries/country/10#legality-profile>

<sup>10</sup> <http://www.euflegt.efi.int/background-gabon>

<sup>11</sup> Veuillez noter qu'au moins une entreprise a obtenu à la fois la certification FSC et PEFC/PAFC. Cela explique que certaines zones soient répertoriées comme certifiées selon les deux schémas de certification (par exemple, Precious Wood).

<sup>12</sup> <https://info.fsc.org/>

FSC (certification GDF, y compris bois contrôlé) et 596 822 hectares<sup>13</sup> sont certifiés à la fois FSC et PEFC/PAFC (voir aussi section 3.5). En outre, plusieurs entreprises ont obtenu une certification d'exploitation forestière légale.

Cependant, le fait que les titulaires de concessions forestières ne soient pas tous convaincus de la nécessité de la certification forestière – par exemple, en raison d'un manque de demande de la part des consommateurs, de l'inquiétude liée aux procédures administratives supplémentaires ou du souhait de conserver les pratiques existantes – reste problématique. D'autres concessionnaires peuvent s'inquiéter de la faisabilité de l'objectif gouvernemental ou sont déjà engagés dans le processus de vérification de la légalité, qui est considéré comme une étape significative dans le processus visant à atteindre une certification GDF.

---

<sup>13</sup> Évaluation annuelle du PEFC 2019 (en anglais), <https://cdn.pefc.org/pefc.org/media/2020-04/428b28a8-8f04-45c0-af1c-d911bc0039b5/430e50ab-6653-50a6-875b-449823c04679.pdf>

## 3 Le fonctionnement de la certification forestière

### 3.1 Qu'est-ce qu'un schéma de certification forestière ?

**La certification forestière est un outil conçu pour vérifier de façon indépendante par une tierce partie si les exigences définies concernant la gestion durable des forêts et les chaînes d'approvisionnement sont remplies.** Les schémas de certification sont généralement constitués de trois éléments essentiels<sup>14</sup> :

- 1) La norme. Elle décrit les exigences de la certification. Les normes sont élaborées par des organismes de normalisation.
- 2) La certification. Il s'agit du processus selon lequel on établit si la norme a été respectée ou non. Celle-ci est généralement effectuée par un organisme de certification.
- 3) L'accréditation. Il s'agit du mécanisme visant à s'assurer que les organismes de certification sont compétents et produisent des résultats d'évaluation crédibles et cohérents (« la certification des organismes certificateurs »).

La certification forestière et des produits forestiers associe deux niveaux de certification : la gestion durable de la forêt d'où provient le bois (certification GDF) et la chaîne de contrôle (certification CoC) visant à informer l'utilisateur final des produits forestiers qu'ils proviennent de forêts gérées de façon durable. Cette information est transmise par la labellisation des produits forestiers.

Les organismes de normalisation, comme le FSC ou le PEFC, ne peuvent pas se certifier eux-mêmes. **Les audits de certification sont effectués par des organismes de certification ou organismes certificateurs qui doivent être accrédités.**

**À des fins d'accréditation, le FSC a créé en 2006 Assurance Services International (ASI)** qui est un partenaire indépendant apportant des garanties pour les initiatives et normes mondiales leaders en matière de respect de l'environnement. ASI accrédite les organismes de certification qui effectuent des certifications selon des normes volontaires de durabilité. Le FSC a désigné ASI comme leur seul organisme d'accréditation international.

**L'accréditation par le PEFC des organismes de certification passe par les Conseils nationaux d'accréditation** qui, à leur tour, doivent être membres de l'International Accreditation Forum (IAF). Dans le cas où aucun Conseil d'accréditation n'existerait dans un pays spécifique, les organismes certificateurs peuvent être accrédités dans un pays voisin disposant d'un Conseil d'accréditation.

Si le schéma de certification est utilisé pour identifier les produits provenant de forêts certifiées et faire des mentions au sujet des produits, cela doit être contrôlé par les mécanismes suivants (Figure 1) :

- Traçabilité : Le processus selon lequel le matériau est tracé à chaque étape, depuis la forêt certifiée jusqu'au produit final, appelé « chaîne de contrôle » (Chain of Custody, CoC).
- Mentions et labellisation : Il s'agit de s'assurer que les mentions faites au sujet des forêts, des produits ou des labels sont claires, crédibles et honnêtes.

<sup>14</sup> Nussbaum, R., Simula, M. 2005. The forest certification handbook (2<sup>nd</sup> edition). Earthscan, London, UK.

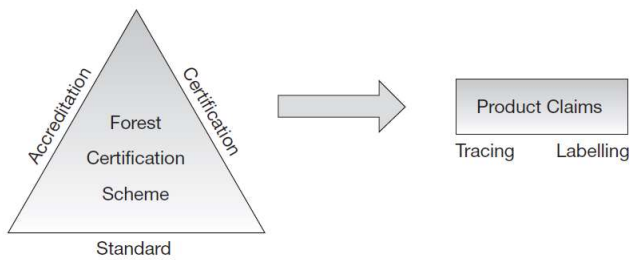


Figure 1. Une représentation schématique des trois éléments essentiels des schémas de certification forestière crédibles et les allégations sur les produits associées (Nussbaum & Simula, 2005).

### 3.2 Les normes de gestion forestière et les exigences de base

Les normes de gestion forestière décrivent les conditions qui doivent être remplies par toute organisation souhaitant être certifiée et devant se soumettre à des évaluations (audits) de certification. Ces exigences sont généralement définies par des principes, des critères et des indicateurs. Les principes fournissent un cadre général et définissent une vision de la gestion durable des forêts. Les critères sont des catégories de conditions ou de processus selon lesquelles la gestion durable des forêts peut être évaluée. Chaque critère est divisé en une série d'indicateurs qui représentent les exigences devant être remplies par l'entreprise pour devenir certifiée et qui peuvent être évalués pour suivre les changements au cours du temps.

**Les schémas de certification forestière fiables nécessitent une vérification indépendante par une tierce partie s'appliquant à la fois aux opérations forestières (GDF) et aux chaînes d'approvisionnement (CoC).** La certification GDF garantit que la forêt est gérée de façon durable. La certification CoC trace le bois certifié depuis la forêt certifiée jusqu'au produit final, s'assurant que le matériau n'est pas mélangé avec du bois provenant de sources non certifiées au cours de toute la chaîne de production (Figure 2).

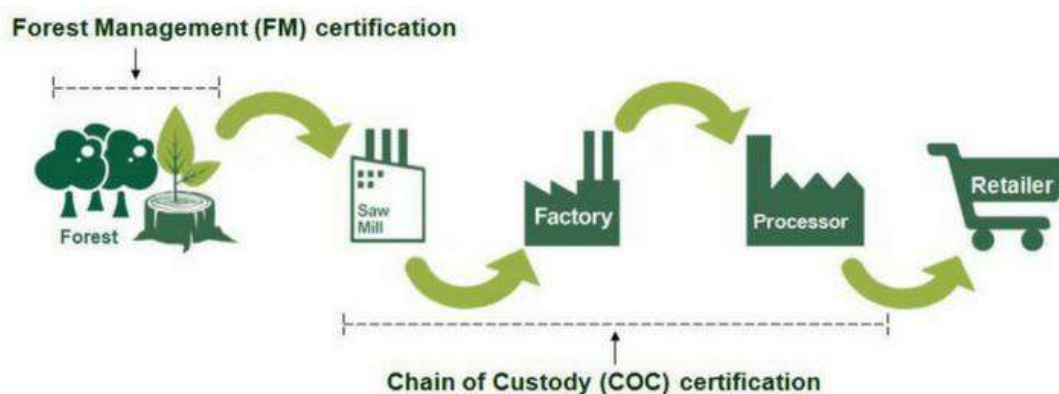


Figure 2. Une représentation des différentes étapes des chaînes de production du bois durable, montrant les étapes qui nécessitent une certification de gestion durable des forêts et de chaîne de contrôle (Source : <https://au.fsc.org/en-au/for-business/fsc-certification>).

Les deux principaux schémas internationaux de certification sont le Forest Stewardship Council (FSC) et le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC). Les deux schémas ont leur propre approche : **le FSC est un schéma mondial avec un ensemble de principes et de critères internationaux et des exigences mondiales ; le PEFC agit comme un mécanisme visant la reconnaissance et la validation des schémas nationaux qui**

**répondent aux exigences du PEFC.** Basées sur ces normes internationales, les normes nationales et régionales existent ou sont toujours « en construction ». La section 4.1 décrit les schémas de certification forestière s'appliquant au Gabon.

Même s'il n'y a pas d'exigences universelles définissant la gestion durable des forêts, il est largement admis que les exigences doivent aborder les sujets légaux, techniques, environnementaux et sociaux. L'encadré 1 résume les exigences de base qui sont couvertes – à des degrés divers – par les schémas de certification internationaux.

Encadré 1. Exigences types pour les standards de certification définissant la gestion durable des forêts (extraites de Nussbaum & Simula, 2005).

#### **Exigences légales**

- Droits aux ressources
- Légalité des opérations (conformité aux lois nationales et internationales concernées)
- Contrôle des activités non autorisées

#### **Exigences techniques**

- Planification de la gestion forestière
- Inventaire forestier et évaluation des ressources
- Sylviculture appropriée pour garantir un rendement soutenu
- Viabilité économique de la gestion forestière
- Opérations forestières et planification opérationnelle
- Surveillance des opérations et de l'état de la forêt
- Formation et développement des compétences
- Protection des forêts, y compris des nuisibles, des maladies, des incendies et d'autres problèmes naturels
- Contrôle, minimisation et utilisation appropriée des produits chimiques et du contrôle biologique

#### **Exigences environnementales**

- Évaluation complète des ressources environnementales et des impacts et planification appropriée pour minimiser les impacts négatifs
- Conservation et protection de l'environnement, y compris l'identification et la bonne gestion des valeurs et des fonctions importantes
- Gestion des déchets, y compris la réduction, la réutilisation et le recyclage lorsque cela est possible

#### **Exigences sociales**

- Santé et sécurité des employés et des fournisseurs
- Droits des travailleurs
- Évaluation des impacts sociaux et interaction avec les parties prenantes
- Reconnaissance et protection des droits et des besoins des utilisateurs forestiers
- Encouragement et soutien à l'emploi et au développement dans les communautés locales

### **3.3 L'applicabilité et la flexibilité des standards de certification**

Les standards forestiers doivent être suffisamment détaillés pour servir de base aux audits mais également être applicables à un vaste éventail de types de forêts, de superficies forestières et de lieux. Il n'est donc pas possible d'élaborer une seule norme mondiale qui peut être utilisée pour toutes les forêts. En revanche, un système peut être conçu pour produire une série de standards liés qui peuvent être appliqués à tout type de forêts. Cela peut être fait de deux manières :

- L'approche basée sur un seul système, où un standard international générique est défini à un niveau qui est applicable à tout type de forêts, y compris les lignes directrices pour l'élaboration et la validation d'interprétations nationales ou régionales plus détaillées. Le FSC a choisi de suivre cette approche.
- L'approche de reconnaissance mutuelle, où les standards nationaux ou régionaux sont élaborés indépendamment et un système est défini ultérieurement pour évaluer si ces standards sont compatibles ou non. Le système utilisé pour effectuer ces évaluations de reconnaissance mutuelle doit avoir des exigences claires pour s'assurer que tous les schémas participants répondent à une norme de référence minimale acceptable. Il s'agit de l'approche adoptée par le PEFC.

Certaines exigences des standards de certification sont moins pertinentes ou applicables pour les petites et moyennes entreprises forestières (PMEF). Pour satisfaire les besoins des PMEF qui désirent être certifiées, le FSC et le PEFC proposent tous deux des schémas de certification de groupe pour rendre la certification abordable pour les petits propriétaires forestiers. Ces offres permettent aux membres du groupe de partager les coûts et la charge de travail nécessaire en vue de l'obtention et du maintien des certificats forestiers.

### 3.4 Les standards de gestion durable des forêts FSC et PEFC

**Les principes et les critères du FSC définissent les exigences mondiales pour la gestion durable des forêts** (Standard international FSC : Principes et critères : FSC-STD-01-001 V5-2 EN<sup>15</sup>). Le standard FSC contient dix principes que les opérations forestières doivent respecter. Les principes couvrent un vaste éventail de thématiques, qui vont du maintien des hautes valeurs de conservation aux relations des communautés en passant par les droits des travailleurs ainsi que la surveillance des impacts environnementaux et sociaux de la gestion forestière. Les principes ont été élaborés pour être applicables à l'échelle mondiale et pouvoir s'adapter à tous les types d'écosystèmes forestiers et à un grand nombre de contextes culturels, politiques et juridiques. Chaque principe consiste en plusieurs critères fournissant des moyens pratiques de déterminer si les principes sont respectés ou non.



Les groupes de travail dédiés à l'élaboration des standards FSC nationaux adaptent les indicateurs génériques au niveau régional ou national pour refléter les différents contextes juridiques, sociaux et géographiques des forêts dans différentes régions du monde et les intègrent dans un standard FSC national.

Si un standard national (ou régional) n'a pas encore été élaboré, l'audit FSC peut se baser sur les critères et les indicateurs génériques. Toutefois, afin de pouvoir faire cela, l'organisme certificateur doit établir un référentiel national reflétant les spécificités du pays concerné sur lequel les audits et la certification peuvent se baser. En fonction de ces adaptations nationales et des consultations publiques, le standard sera utilisé s'il n'y a pas d'autre standard élaboré nationalement par l'initiative nationale FSC.

<sup>15</sup> <https://fsc.org/en/document-centre/documents/resource/392>

### **Les critères de référence du PEFC en matière de durabilité décrivent les exigences mondiales pour une gestion durable des forêts**

(Standard de référence PEFC : Critères pour la GDF : PEFC-ST-1003:2018<sup>16</sup>). Cette référence définit les exigences que les standards nationaux et leur processus d'élaboration doivent remplir afin d'obtenir la reconnaissance du PEFC. Les standards nationaux sont personnalisés en fonction de chaque pays et de ses conditions et spécificités locales. Chaque standard national passe par un processus détaillé et rigoureux d'élaboration et de reconnaissance, revu au bout de cinq ans au plus tard et révisé si nécessaire. Lors de l'élaboration ou de la révision d'un standard, basée sur l'analyse détaillée des parties prenantes, tous les représentants des parties prenantes sont invités à participer au processus d'établissement des normes.



Il y a actuellement 213 277 450 hectares de forêts certifiées avec le label FSC dans le monde. Par ailleurs, 43 778 certificats FSC CoC et 1 742 certificats FSC FM/CoC ont été délivrés à l'échelle mondiale<sup>17</sup>. À l'heure actuelle, près de 320 millions d'hectares de superficie forestière mondiale sont gérés selon le standard de référence PEFC en matière de durabilité. Plus de 20 000 entreprises et organisations ont actuellement obtenu une certification PEFC CoC<sup>18</sup>.

Les chiffres mentionnés ci-dessus sont impressionnants du fait de la « double certification », c'est-à-dire lorsque les entreprises décident d'obtenir les deux certificats pour une même activité d'exploitation. Environ 93 millions d'hectares dans le monde, répartis dans 33 pays, ont cette double certification, soit 18 % de la superficie forestière certifiée totale. Le Canada, la Russie et la Suède sont les pays comptant la plus grande superficie forestière certifiée à la fois PEFC et FSC<sup>19</sup>.

## **3.5 L'association des deux systèmes de certification du bois**

Dans certains cas, il peut être souhaitable d'associer les deux schémas de certification du bois. Comme le FSC et le PEFC n'ont pas de mécanisme de reconnaissance mutuelle, il est difficile d'associer à la fois les flux de bois certifié FSC et PEFC pour établir une allégation « produit certifié FSC et/ou PEFC » ou de certification conjointe sur un produit. En outre, certains clients demandent que le bois soit certifié conformément à un standard spécifique. Afin de pouvoir répondre aux demandes de tous les marchés et clients, les entreprises sont certifiées selon les deux systèmes FSC et PEFC. La double certification peut également être une stratégie visant à réduire les risques : comme les normes de certification sont régulièrement révisées et mises à jour, une double certification accroît la possibilité que les standards restent applicables et appropriés pour certaines entreprises et certains sites et que les produits restent certifiés. Un exemple de cela est le débat sur la protection des paysages forestiers intacts dans les forêts naturelles certifiées<sup>20</sup>.

## **3.6 Les procédures d'établissement des normes**

**Des procédures de normalisation transparentes<sup>21</sup> sont essentielles à l'élaboration de standards de certification et doivent permettre une participation large des parties**

<sup>16</sup> <https://standards.pefc.org/the-standards/sustainable-forest-management>

<sup>17</sup> <https://www.fsc.org/en/facts-figures> (10 septembre 2020)

<sup>18</sup> <https://pefc.org/discover-pefc/facts-and-figures> (10 septembre 2020)

<sup>19</sup> <https://cdn.pefc.org/pefc.org/media/2020-01/de73c4e1-7a28-46d2-b71d-b86100497b9d/f995b54a-aab1-52af-a47e-83ddc9825712.pdf>

<sup>20</sup> <http://www.europeansttc.com/debate-on-fsc-intact-forest-landscape-protection-continues/>

<sup>21</sup> Struwe, J. and Specht, T. 2015. Introduction to forest certification schemes. Tropical forestry handbook.

**prenantes.** L'élaboration des normes est effectuée par des groupes de travail qui sont constitués d'une représentation équilibrée de parties prenantes et doit permettre à toutes les parties concernées de participer. Les groupes de travail élaborent des versions préliminaires de la norme proposée qui sont ensuite partagées lors de consultations publiques afin de recueillir des commentaires et des avis supplémentaires. Le délai imparti pour les consultations est généralement de 60 jours.

**Les commentaires des parties prenantes sont intégrés dans la version finale du standard de certification dans le but d'obtenir un consensus de toutes les parties.** Des tests pilotes peuvent être effectués avec des entreprises forestières sélectionnées pour identifier des lacunes ou des suggestions d'amélioration. Une fois qu'un consensus a été atteint, les versions finales sont présentées aux Conseils d'administration des organismes de normalisation respectifs, le PEFC ou le FSC. Lorsque le Conseil d'administration approuve de façon formelle la version finale en tant que standard de certification, cette nouvelle norme de certification contraignante est publiée. En général, une période de transition d'un an est respectée avant qu'un nouveau standard de certification ne devienne obligatoire et ne remplace les versions précédentes. **Les standards de certification sont régulièrement revus et révisés. Les cycles de révision ne doivent pas dépasser cinq ans pour garantir que ces normes sont régulièrement mises à jour selon les évolutions.** La procédure générale d'établissement des normes peut être visualisée dans la Figure 3.

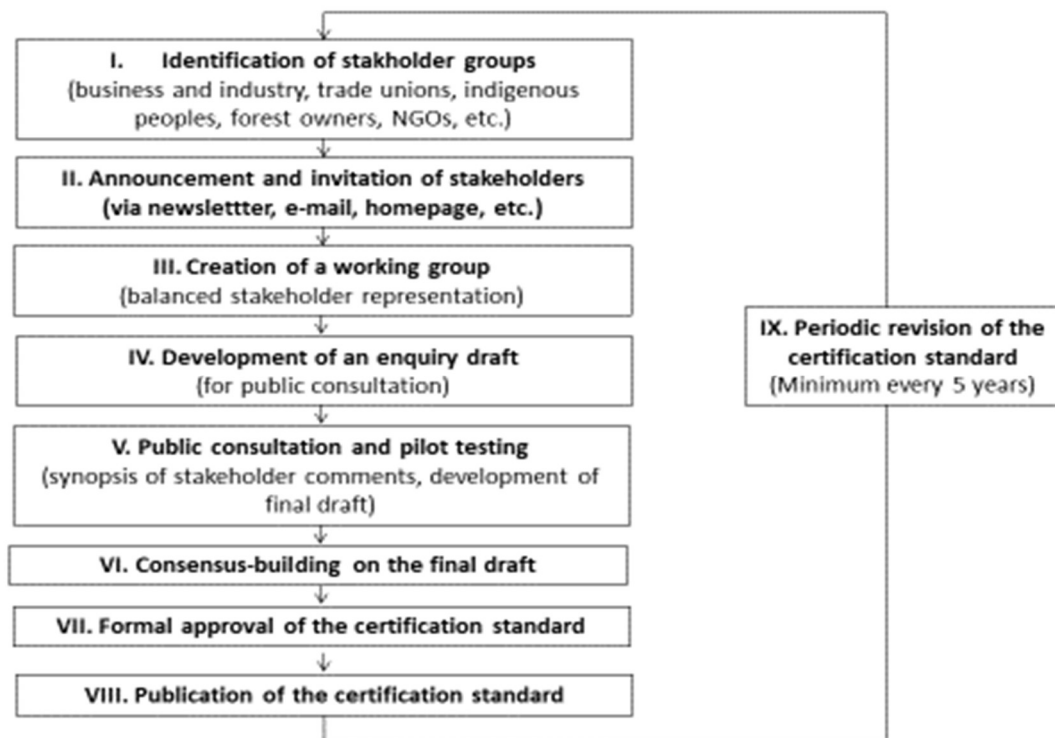


Figure 3. Une représentation schématique des procédures d'élaboration des normes et de révision des schémas de certification forestière (Struwe & Specht, 2015).

### 3.7 La certification de la chaîne de contrôle

S'il y a une mention selon laquelle un produit est fabriqué avec du bois provenant de forêts gérées de façon durable, il est nécessaire de contrôler entièrement toute la chaîne de production. Pour cela, il est nécessaire de disposer d'un mécanisme qui établit une connexion entre les produits finaux en bois et la forêt dont le bois est issu, ce que l'on appelle traçabilité



du produit ou « Chaîne de contrôle » (*Chain of Custody, CoC*). **À l'origine, la certification CoC a été élaborée en tant que mécanisme servant à tracer le bois. Toutefois, au fil du temps, une plus grande attention s'est portée sur des sujets plus larges comme les conditions de travail.**

Une fois qu'un arbre est coupé, le bois est soumis à une série de processus industriels avant de devenir un produit fini. Le bois peut être coupé, déroulé, transformé en copeaux ou décomposé en fibre de bois, il peut être divisé en plusieurs cargaisons, il peut changer de propriétaire plusieurs fois et subira souvent des transformations ultérieures (Figure 4). Chacune de ces étapes comporte un risque de mélange avec des matériaux similaires provenant de sources non certifiées. **La certification CoC est un système de traçabilité vérifiable pour le bois certifié ou les matériaux à base de bois tout au long de la chaîne de production.** Il est important de démontrer à chacune de ces étapes que le matériau transporté, transformé ou vendu est certifié et qu'il n'a pas été mélangé à d'autres matériaux ou contaminé par des matériaux issus d'autres sources<sup>22</sup>.

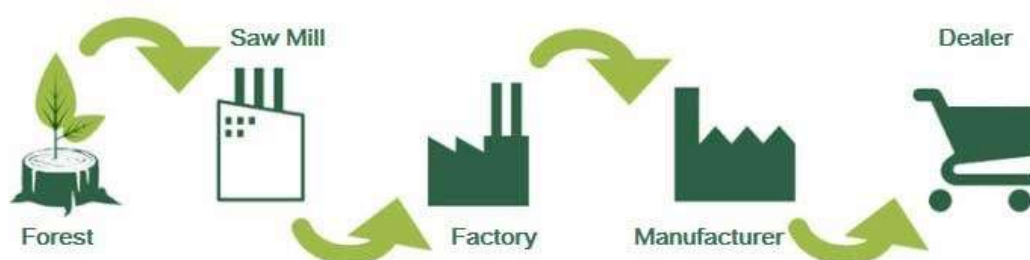


Figure 4. La représentation schématique d'une chaîne d'approvisionnement dans laquelle chaque propriétaire doit avoir son propre système et sa propre certification de chaîne de contrôle<sup>23</sup>.

Les concepts de base de la certification de la chaîne de contrôle (CoC)<sup>24</sup> sont en général similaires dans chaque schéma de certification et se résument au suivi et à la traçabilité. Étant donné que chaque système de certification utilise son propre standard, il y a de petites différences. Par exemple, dans le schéma PEFC, les systèmes de gestion environnementale et de la qualité (ISO 9001 ou ISO 14001 respectivement) peuvent être utilisés pour mettre en œuvre les exigences minimales des systèmes de gestion CoC.

<sup>22</sup> Nussbaum, R., Simula, M. 2005. The forest certification handbook (2<sup>nd</sup> edition). Earthscan, London, UK.

<sup>23</sup> <https://elliotts.uk/timber-chain-of-custody>

<sup>24</sup> <https://sustainableforestproducts.org/node/90>

## 4 La certification forestière au Gabon

### 4.1 Les schémas de certification valides au Gabon

Les schémas de certification forestière s'appliquant au Gabon sont le standard FSC du Bassin du Congo, le standard national FSC pour le Gabon (qui sera approuvé en décembre 2020) ainsi que le standard PAFC Gabon reconnu par le PEFC.

En outre, la norme PAFC Bassin du Congo est au dernier stade de son élaboration. Le nouveau système régional remplacera le système national du Gabon.

**Depuis 2012, il existe, dans le cadre du schéma FSC, un standard de la sous-région du Bassin du Congo pour la certification de forêts gérées de façon durable (FSC-STD-CB-01-2012)<sup>25</sup>.** Ce standard couvre les pays du Bassin du Congo, c'est-à-dire le Cameroun, la République démocratique du Congo, la République du Congo, le Gabon, la République centrafricaine et la Guinée équatoriale. Le Gabon dispose d'une norme similaire, son standard national FSC (FSC-STD-GAB-01-2012), qui est toutefois, jusqu'à présent, quasiment identique au standard régional du Bassin du Congo.

**Le standard national du FSC pour la certification forestière au Gabon a été approuvé sous condition par le Comité des Politiques et Standards du FSC (*Policy and Standards Committee - PSC*) lors de sa réunion en mai 2020.** Les conditions mineures pour sa validation données par le Comité des Politiques et Standards ont été traitées par le Groupe d'élaboration des normes (GED) FSC (*Standard Development Group - SDG*) du Gabon lors de sa réunion le 10 juillet 2020. Le standard FSC entièrement validé sera publié en décembre 2020 après la clôture des conditions de validation abordées par le Comité des Politiques et Standards du FSC.<sup>26</sup>

**Le standard national PAFC Gabon pour la certification de gestion durable des forêts a été élaboré en 2005 et reconnu par le PEFC en 2009.<sup>27</sup>** Il a été approuvé de nouveau le 12 novembre 2014 et révisé plus récemment le 14 novembre 2019. Il s'agit du premier système national en Afrique reconnu par le PEFC. Le standard PAFC Gabon et ses principes, critères et indicateurs pour la gestion durable des forêts peuvent être consultés [ici](#).

**À l'heure actuelle, trois membres du PEFC de la région, PAFC Cameroun, PAFC Congo (République du Congo) et PAFC Gabon, se sont alliés pour élaborer un système de certification régional appelé PAFC Bassin du Congo.** Le fait d'être trois pays voisins et d'avoir en commun une langue ainsi que des types de forêts et des législations forestières similaires leur permet de partager un même système. Ce nouveau système régional remplacera les systèmes nationaux du Gabon et du Cameroun et sera le premier système utilisé au Congo. La République démocratique du Congo (RDC) et la République centrafricaine sont des observateurs de ce processus. Cela est considéré comme un stimulus important pour qu'ils s'engagent dans des processus de certification forestière nationaux également (communication orale UFIGA, septembre 2020).

<sup>25</sup> <https://fsc.org/en/document-centre/documents/resource/273>

<sup>26</sup> <https://africa.fsc.org/en-cd/actualits/id/406>

<sup>27</sup> <https://www.pefc.org/discover-pefc/our-pefc-members/national-members/pafc-gabon#:~:text=The%20Pan%20African%20Forest%20Certification,NGO%2C%20created%20in%20October%202004.>

Ce projet vise à élaborer un système de certification régional par des parties prenantes locales, prenant en considération leurs besoins et son application dans ce domaine, tout en se conformant aux exigences du standard de référence international du PEFC. La visibilité du PAFC en Afrique centrale devrait s'accroître de façon significative de la même manière que celle du bois certifié. Cette collaboration permet de mutualiser les ressources humaines et financières tout en partageant les connaissances et les expériences. La gestion du système sera centralisée et administrée par un seul coordinateur régional, augmentant ainsi l'efficacité de la mise en œuvre du système et facilitant la communication externe, comme dans les bureaux (sous-)régionaux du FSC.

Jusqu'à présent, quatre entreprises au Gabon ont obtenu une certification GDF « vérifiée par une tierce partie », couvrant une superficie forestière totale de 2 527 039 hectares. Parmi cette superficie totale, 1 930 217 hectares<sup>28</sup> sont certifiés FSC tandis que 596 822 hectares<sup>29</sup> sont certifiés à la fois FSC et PAFC Gabon.

Comme les marchés peuvent exprimer une préférence spécifique pour les produits forestiers labellisés GDF, que ce soit par le PEFC ou le FSC, les entreprises forestières peuvent souhaiter obtenir la double certification, s'assurant ainsi un accès au marché quel que soit le certificat préféré dans un marché donné. **Même si cette double certification renforce la stratégie mondiale de commercialisation des produits forestiers, les coûts additionnels de cette « double certification » sont faibles** (des estimations indiquent un coût additionnel de 25 % maximum<sup>30</sup>) car les exigences de ces deux schémas sont très similaires et ont le même objectif : la gestion durable des forêts.

## 4.2 L'analyse des schémas de certification

La comparaison et la notation des standards de certification selon une série de critères prédéfinis est un travail détaillé et chronophage. Il est en outre intéressant d'inclure des expériences avec les normes de certification des différentes parties impliquées dans la chaîne du bois qui peuvent être recueillies lors d'entretiens. Ces analyses détaillées ne font pas partie du cadre de cette mission. Une recherche documentaire a plutôt été effectuée et des experts ont été contactés pour trouver des comparaisons existantes des standards concernés. En dehors des évaluations décrites ci-dessous, c'est-à-dire celles du Comité néerlandais d'évaluation des achats de bois (TPAC, *Timber Procurement Assessment Committee*) et de l'outil d'évaluation des certifications (CAT, *Certification Assessment Tool*) du WWF, il n'y a pas eu d'autres études comparatives récentes des schémas de certification forestière concernés. Ce manque doit être comblé par une prochaine étude de NEPCon qui a été sélectionné par la Commission européenne plus tôt cette année pour effectuer une étude intitulée « Étude sur les systèmes de certification et de vérification dans le secteur des forêts et des produits forestiers ». Le principal livrable sera un rapport qui comprendra un aperçu des systèmes de certification et de vérification et des certificats utilisés dans le secteur forestier et des produits en bois et une évaluation de leurs forces et de leurs faiblesses respectives. Toutefois, le projet est toujours actuellement dans une phase de consultations publiques et ses résultats, attendus à la mi-2021, ne peuvent pas encore être référencés.

<sup>28</sup> <https://info.fsc.org/>

<sup>29</sup> Évaluation annuelle du PEFC 2019 (en anglais), <https://cdn.pefc.org/pefc.org/media/2020-04/428b28a8-8f04-45c0-af1c-d911bc0039b5/430e50ab-6653-50a6-875b-449823c04679.pdf>

<sup>30</sup> Communication orale UFIGA, septembre 2020

En général, le standard PAFC Gabon est structuré autour d'un nombre réduit de principes (4) et de critères (15) comparé au standard FSC du Bassin du Congo (qui contient 10 principes et 68 critères) mais contient un plus grand nombre d'indicateurs et de vérificateurs visant à guider la mise en œuvre du standard. Sachant que l'approche de normalisation du PEFC est essentiellement ascendante et basée sur un large consensus parmi les parties prenantes, l'orientation claire par de multiples vérificateurs renforce l'utilisation pratique du standard et laisse peu de place à l'interprétation pendant les audits.

### ***Le Système néerlandais d'évaluation des achats de bois (Dutch Timber Procurement Assessment System - TPAS)***

Même s'il ne s'agit pas d'un outil visant à établir des comparaisons mutuelles, le système néerlandais d'évaluation des achats de bois (TPAS, *Timber Procurement Assessment System*) cherche à fournir une assurance aux institutions gouvernementales nationales et locales que les produits en bois qu'elles achètent répondent aux exigences de durabilité et de légalité du gouvernement néerlandais. Le TPAS est considéré comme une politique « complète »<sup>31</sup>, semblable à la politique d'approvisionnement en bois britannique, se référant aux gouvernements qui établissent leurs propres critères de ce qu'ils considèrent comme « durable ». **Le Comité d'évaluation des achats de bois (TPAC, *Timber Procurement Assessment Committee*) est un organisme au sein du TPAS dont le but est de fournir une ligne directrice pour évaluer les preuves de conformité. L'objectif du Comité est de faciliter l'engagement du gouvernement néerlandais à s'approvisionner en produits en bois certifiés 100 % respectueux de l'environnement.** Le TPAC a établi une série de critères clairs en matière d'approvisionnement en bois élaborés avec les parties prenantes et a mis en place des procédures distinctes visant à assurer que ses évaluations sont transparentes, fiables et vérifiables.

Les critères néerlandais en matière d'achats de bois se composent de principes et de critères pour les systèmes de certification qui abordent les thèmes suivants :

- la gestion durable des forêts ;
- la chaîne de contrôle et la labellisation ;
- l'élaboration, l'application et la gestion des systèmes de certification ;
- la procédure sur la reconnaissance des systèmes de certification.

En avril 2020, le TPAC a analysé le standard PAFC Gabon dans le cadre de l'évaluation globale de PEFC International<sup>32</sup>. **La norme PAFC Gabon a obtenu les notes maximales dans tous les critères inclus dans les principes et critères mentionnés ci-dessus<sup>33</sup>, elle est donc totalement conforme aux critères d'achats néerlandais.** Cela signifie que PEFC International, y compris PAFC Gabon, est un standard de certification rigoureux. La dernière évaluation de FSC International menée par le TPAC (Principes & Critères FSC V5.0) remonte à 2015. **Le TPAC a conclu que le FSC respecte les critères d'achats néerlandais et que tous les principes sont entièrement abordés et obtiennent les notes maximales.**<sup>34</sup> L'évaluation de 2015 est encore toujours valable, ce qui signifie que le FSC et le PEFC répondent aux critères d'achats néerlandais.

### ***L'outil d'évaluation des certifications (CAT) du WWF***

<sup>31</sup> Brack D, Promoting Legal and Sustainable Timber: Using Public Procurement Policy, Chatham House, September 2014

<sup>32</sup> Summary Report of the Final Judgement of PEFC International by the Timber Procurement Assessment Committee (TPAC), avril 2020.

<sup>33</sup> Assessment Matrices for the Dutch Procurement Criteria for Timber TPAC assessment of PAFC (PEFC Gabon), avril 2020

<sup>34</sup> <https://tpac.smk.nl/Public/TPAC%20Assessments%20results/TPACPublicAssessmentReportFSCMAR2015.pdf>

En 2015, le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) a lancé son outil d'évaluation des certifications (CAT) afin de, selon le WWF, « tester la force des systèmes de certification et de leurs normes sur des sujets qui sont importants pour nous et de nombreuses autres parties prenantes dans le monde »<sup>35</sup>. **En 2018, le schéma régional FSC pour le Bassin du Congo<sup>36</sup> et le schéma PAFC du Gabon<sup>37</sup> ont été évalués en utilisant cet outil du WWF.** La force du standard et la force du système ont été évaluées pour ces deux schémas :

**Force du standard :** Les exigences que les entreprises forestières doivent respecter afin de devenir certifiées. Celles-ci comprennent les problèmes environnementaux comme la biodiversité, la gestion de l'eau et du sol, la pollution et les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les problèmes sociaux comme le régime foncier, les relations entre les communautés et les droits des travailleurs.

**Force du système :** Les règles et les procédures qui réglementent le système. Celles-ci incluent la façon dont la gestion et d'autres normes sont élaborées et vérifiées, le contrôle des organismes certificateurs, la gouvernance et les procédures de règlement des griefs ainsi que les problèmes de chaîne de contrôle et de labellisation.

Le WWF est l'un des membres fondateurs du FSC et a contribué à l'élaboration des thèmes et de la terminologie utilisés dans le standard du FSC qui peuvent partiellement chevaucher les sujets de l'évaluation et la formulation utilisés dans l'outil d'évaluation des certifications du WWF. Ceci dit, l'outil CAT du WWF teste la force des systèmes de certification en fonction d'un ensemble prédéfini de 160 critères, analysant à la fois la performance du système et celle du standard.

Pour résumer les résultats de l'évaluation de 2018 des normes PAFC Gabon et FSC Bassin du Congo, **le FSC a obtenu un meilleur score en ce qui concerne la performance générale du standard, tandis que le FSC et le PAFC ont obtenu des scores similaires en ce qui concerne les droits des travailleurs et la biodiversité (des scores élevés dans les deux cas) et la pollution, les déchets et les émissions de gaz à effet de serre (de faibles scores dans les deux cas).** En ce qui concerne la **performance générale du système, les règles et les procédures qui réglementent le système, le FSC a obtenu de meilleurs résultats.** Toutefois, en matière d'**établissement de normes et de chaîne de contrôle (CoC), le FSC et le PEFC ont obtenu des scores similaires.**

En raison de la façon dont les schémas de certification sont structurés et de l'impact majeur que la révision des normes peut avoir sur la gestion forestière, les processus de révision sont très longs. Cela peut avoir comme conséquence (temporaire) des exigences en matière de standard pour la certification qui sont moins mises à jour. Par conséquent, les nouveaux problèmes liés à l'intérêt accru pour le débat sur la gestion durable des forêts peuvent ne pas (encore) être couverts dans la dernière version des standards. Cela peut expliquer pourquoi le FSC et le PEFC ont tous deux obtenu de mauvais scores dans l'évaluation CAT de 2018 en ce qui concerne les critères liés aux émissions de gaz à effet de serre.

<sup>35</sup> <https://wwf.panda.org/?2246871/WWF-Forest-Certification-Assessment-Tool-CAT>

<sup>36</sup> WWF International, 2018. Outil d'évaluation des certifications du WWF V4.0 (en anglais) Standard du Forest Stewardship Council (FSC) pour le Bassin du Congo (en anglais) [https://wwfeu.awsassets.panda.org/downloads/cat\\_gabon\\_fsc.pdf](https://wwfeu.awsassets.panda.org/downloads/cat_gabon_fsc.pdf).

<sup>37</sup> WWF International, 2018. Outil d'évaluation des certifications du WWF V4.0 (en anglais) Schéma et standard PAFC Gabon (en anglais) [https://wwfeu.awsassets.panda.org/downloads/cat\\_gabon\\_paafc.pdf](https://wwfeu.awsassets.panda.org/downloads/cat_gabon_paafc.pdf).

Une autre **explication de l'écart de scores entre ces deux systèmes réside dans les thèmes abordés, la façon dont les questions sont posées et dont les scores sont attribués (oui/non). Plusieurs questions sur l'évaluation de l'outil CAT semblent être basées sur la façon dont le FSC est structuré sans laisser de place à des approches alternatives.** Pour illustrer cela, le PAFC a un score « extrêmement faible » dans l'évaluation CAT en matière d'« accréditation ». Toutefois, cela ne signifie pas que l'accréditation est traitée de façon insatisfaisante dans le PAFC (voir 3.1). Elle est traitée de façon différente. L'évaluation de l'outil CAT ne laisse pas la possibilité de spécifier une alternative. Le FSC et le PEFC sont des schémas différents avec des approches différentes et des divergences dans la manière dont les thèmes sont traités. Cela ne signifie pas nécessairement que les thèmes ne sont pas couverts.

Le PEFC a accepté les conclusions des analyses de l'outil CAT, déclarant que **« le PAFC est fortement compatible avec les attentes du WWF, remplissant plus des deux tiers des exigences du WWF en ce qui concerne la performance du standard. »**<sup>38</sup> Le PEFC s'attendait déjà à ce que le standard régional FSC du Bassin du Congo soit plus conforme aux exigences de l'outil CAT. Le PEFC déclare : « On pouvait s'y attendre étant donné la forte implication du WWF dans la certification FSC et sa préférence pour cette dernière. Le WWF n'est pas seulement le fondateur du FSC au niveau mondial, il a également joué un rôle majeur dans les évolutions du FSC (y compris dans l'élaboration du standard) dans le Bassin du Congo... »<sup>39</sup>.

---

<sup>38</sup> <https://pefc.org/news/new-study-highlights-strength-of-pafc-gabon>

<sup>39</sup> <https://pefc.org/news/new-study-highlights-strength-of-pafc-gabon>

## 5 Pourquoi obtenir une certification : coûts et avantages et valorisation sur le marché

La certification forestière est un mécanisme de marché destiné à promouvoir l'utilisation et la gestion durables des forêts et à identifier des produits issus d'une filière « responsable » pour le consommateur. **Un label de certification sur un produit forestier informe les acheteurs potentiels que ce produit provient d'une forêt bien gérée conformément à un ensemble de standards.** On estime que les entreprises et les consommateurs préoccupés par les problèmes sociaux et environnementaux et leur réputation préfèrent acheter des produits dotés de ce label et peuvent également être prêts à payer des prix plus élevés pour ces produits. Les gestionnaires forestiers peuvent souhaiter obtenir la certification pour différentes raisons, ce qui conduit finalement à des améliorations en ce qui concerne la qualité et la durabilité de la gestion forestière.

### 5.1 Les coûts et les avantages de la certification

Les gestionnaires forestiers décident généralement de demander la certification sur une base volontaire. Ils peuvent en faire la demande pour maintenir ou accroître leur accès aux marchés (internationaux), pour préserver leur image, pour vendre leurs produits à des prix plus intéressants et/ou pour atteindre des objectifs sociaux et environnementaux.

#### **Avantages**

Dans de nombreux cas, l'avantage le plus immédiat de la certification pour les gestionnaires forestiers est la rationalisation des opérations forestières en raison des améliorations en matière d'efficacité et du contrôle accru des processus de production. Même si les produits forestiers certifiés ne sont pas toujours vendus à des prix plus élevés que les produits non certifiés, la certification peut être essentielle pour maintenir un accès au marché mondial. **Il a été démontré que la certification, qu'il s'agisse du label FSC ou PEFC/PAFC, est un outil précieux en termes de positionnement des produits sur le marché, particulièrement pour les produits provenant de forêts (tropicales) (semi-)naturelles.** Dans de nombreux secteurs de l'industrie forestière, la certification devient de plus en plus la norme plutôt que l'exception.

En outre, certains **gouvernements réduisent les coûts des opérateurs qui répondent aux exigences de gestion durable.** Ainsi, au Gabon, récemment la loi fiscale « Loi des Finances rectificative 2020 » a accordé une réduction de 25 % de la taxe sur la superficie aux concessions certifiées FSC et PAFC en guise d'incitation fiscale.

**La certification est également associée à une amélioration des moyens de subsistance des communautés vivant dans les zones certifiées ou à proximité de celles-ci.** Une étude du CIFOR datant de 2005<sup>40</sup> a montré que la certification dans les pays en développement améliorait les conditions des travailleurs, réduisait les conflits sociaux et sécurisait la tenure forestière et les droits d'utilisation forestière des communautés riveraines. Un certain nombre d'études démontrent comment la certification conduit à un plus grand échange d'informations

<sup>40</sup> Spilsbury, M.J. 2005. The sustainability of forest management: assessing the impact of CIFOR criteria and indicators research. Impact Assessment Papers no. 4. CIFOR, Bogor, Indonesia.

et une collaboration accrue avec les groupes autochtones qui vivent autour des zones forestières certifiées. Cette implication n'est pas superficielle et crée des mécanismes permettant aux groupes marginalisés et démunis d'être indemnisés en cas d'effets néfastes. Ces avantages ne sont pas surprenants étant donné l'attention sans précédent, concrétisée par de nombreux critères et indicateurs, portée sur le rôle des populations et des communautés affectées par les opérations d'exploitation forestière.

**La certification peut également fournir la confirmation qu'un produit respecte les exigences légales**, comme celles établies par les lois visant à empêcher le commerce illégal de produits en bois, et peut aider les producteurs et les négociants à remplir leurs obligations administratives légales, à l'instar de celles prévalant dans l'Union européenne, aux États-Unis et en Australie. **La certification forestière peut contribuer de manière significative à améliorer les résultats en matière de conservation des forêts** et encourager une utilisation durable des forêts. En outre, la certification forestière peut aider à améliorer l'image publique des entreprises, à la fois celles qui sont engagées dans la certification pour leurs propres opérations forestières et celles qui achètent des produits certifiés.

### **Coûts**

Les gestionnaires forestiers sont confrontés à des coûts directs et indirects au cours du processus de certification. **Les coûts directs incluent ceux qui sont associés au processus de certification, comme les honoraires versés aux organismes certificateurs pour effectuer les évaluations initiales et les audits de surveillance, organiser les consultations des parties prenantes et préparer des rapports.** Ces coûts de certification directs pour les domaines forestiers de plus de 400 000 hectares sont compris en moyenne entre 0,06 € et 0,42 € par hectare. Des recherches effectuées en Bolivie ont estimé ces coûts directs généraux à 0,16 € par hectare par an<sup>41</sup>.

**L'obtention de la certification peut également nécessiter des investissements en matière de machines, de formation du personnel, d'infrastructures et de logistique pour améliorer la gestion forestière** conformément aux exigences de la certification. Ces coûts indirects peuvent être beaucoup plus élevés que les coûts directs, en fonction de l'écart entre la qualité de la gestion forestière existante et celle requise pour répondre aux normes de certification. L'augmentation des coûts de gestion forestière peut varier entre 5 % et 40 %. Les inventaires forestiers, l'exploitation forestière à faible impact, l'amélioration des infrastructures forestières, la surveillance et le reporting constituent les coûts les plus importants<sup>42</sup>.

Une étude menée par Oréade-Brèche en 2017 sur le coût de la certification<sup>43</sup> a conclu que **si une entreprise établie dans le Bassin du Congo est déjà légalement certifiée par une tierce partie, environ 80 % des coûts nécessaires à l'obtention de la certification GDF totale sont déjà couverts** par cette certification, ce qui signifie que les coûts additionnels pour devenir certifié FSC ou PEFC/PAFC sont considérablement plus faibles. Cela peut être une incitation importante pour les entreprises désirant s'engager dans une certification GDF totale.

La Figure 5 donne un aperçu des impacts financiers potentiels de la certification de gestion forestière FSC sur le compte de résultat.

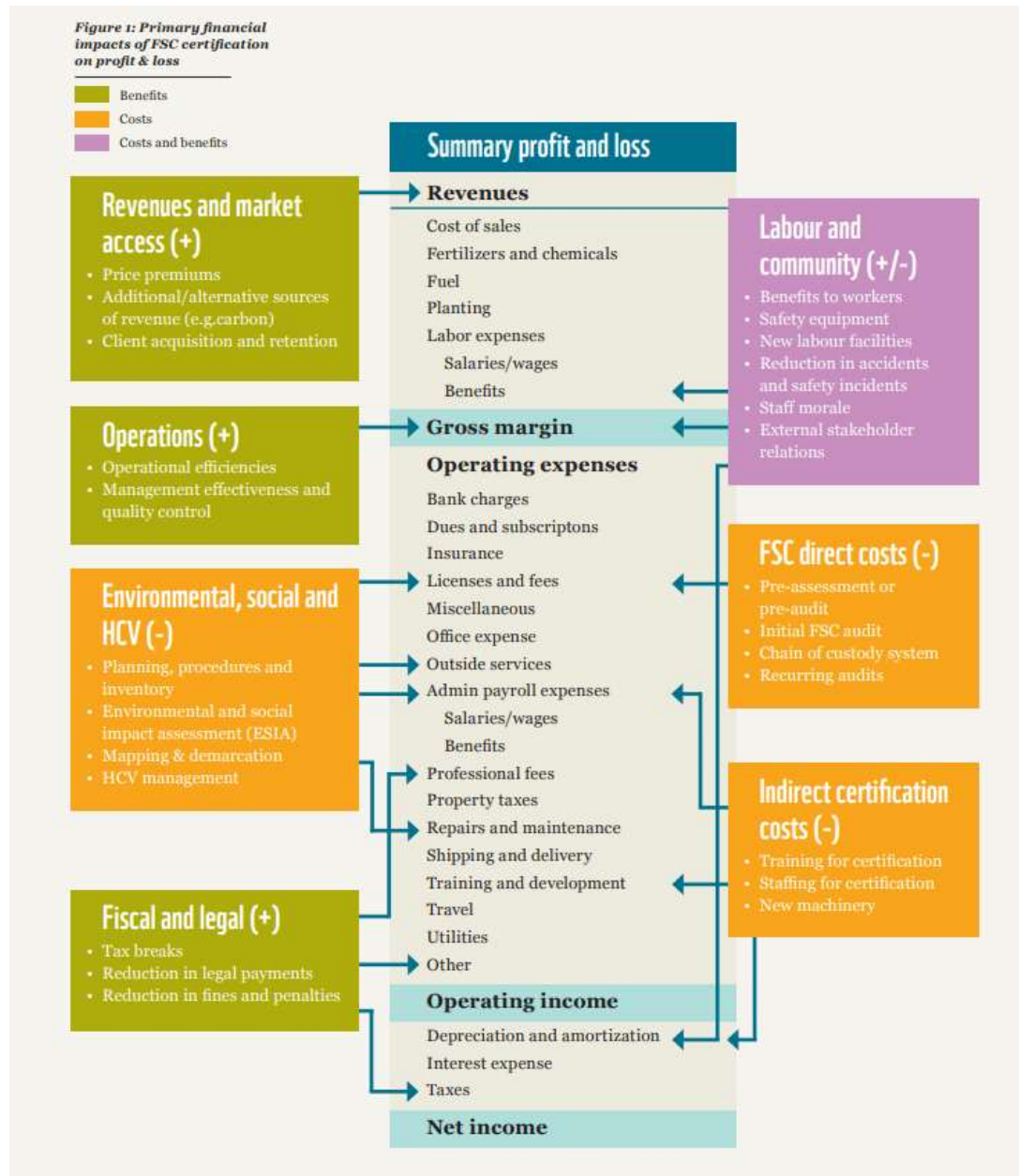
<sup>41</sup> Breukink, G., Levin, J., Mo, K. 2015. Profitability and sustainability in responsible forestry – economic impacts of FSC certification on forest operators. WWF.

<sup>42</sup> ibid

<sup>43</sup> Oréade-Brèche, 2017. Étude d'évaluation des coûts et des bénéfices liés à la certification forestière dans le bassin du Congo



Figure 5. Impacts financiers primaires de la certification FSC sur le compte de résultat (d'après Breukink *et al.*, 2015).



Les coûts directs de la certification étant relativement fixes, ils baissent généralement par unité de production de bois ou zone forestière, en termes relatifs, ils diminuent plus la zone d'exploitation forestière est importante. Les coûts indirects, en revanche, augmentent lorsque la zone d'exploitation est plus importante en raison du besoin d'améliorer les pratiques sur une superficie plus importante.

## 5.2 La valorisation du bois certifié sur le marché international

**Le fait que le bois et les produits en bois certifiés comme produits de façon durable soient valorisés sur le marché se traduit par une demande accrue.** Plusieurs outils ont été élaborés au fil du temps et mis en place en tant que mécanisme de marché afin de renforcer l'augmentation des forêts gérées de façon durable. Les négociants en bois, les fédérations de commerce du bois et les entités (gouvernementales) responsables des achats ont élaboré des politiques et des lignes directrices afin de convaincre les parties d'adopter des pratiques d'approvisionnement responsables en matière de bois. Certaines des pratiques les plus significatives sont décrites ici de façon succincte<sup>44</sup>.

### ***Politiques d'achat de bois responsable***

**Les politiques d'achat de bois responsable envoient un signal fort au marché, contribuant à convaincre les acteurs du marché du bois à adopter des pratiques d'approvisionnement responsables.** Le nombre des gouvernements nationaux dotés de politiques d'achat de bois responsable a augmenté de façon considérable et est passé de neuf en 2008 à plus de 25 en 2015, parmi lesquels 19 se situent dans l'Union européenne<sup>45</sup>. Il y a également eu une augmentation considérable du nombre d'entreprises qui ont adopté des politiques d'achat de bois responsable. Cela a ainsi contribué à une forte augmentation des entreprises certifiées chaîne de contrôle (CoC). **Dans différents pays, la certification CoC est effectivement devenue une licence permettant l'exploitation.** Un certain nombre de fédérations européennes de commerce du bois ont récemment élaboré des politiques en matière d'adhésion dans lesquelles la certification CoC et le fait d'atteindre un pourcentage ambitieux d'approvisionnement responsable sont devenus obligatoires. D'autres fédérations de commerce du bois vont appliquer le même type de politiques.

### ***Systèmes d'évaluation des bâtiments écologiques***

**Le fort développement des systèmes d'évaluation des bâtiments écologiques a des effets sur l'approvisionnement responsable. Dans le cadre de ces systèmes d'évaluation, le bois obtient un bon score seulement s'il peut être démontré qu'il est issu d'une forêt gérée de façon durable.** Des analyses de cycle de vie sont de plus en plus utilisées pour démontrer l'impact environnemental de différents produits et pour noter les matériaux de construction de façon détaillée dans le cadre des systèmes d'évaluation des bâtiments écologiques. Dans le cadre de cette évaluation, la certification forestière est utilisée comme un outil pour démontrer que le bois provient d'une forêt gérée de façon responsable (voir aussi 3.5).

### ***Bois sous licence FLEGT***

L'élaboration du plan d'action FLEGT de l'Union européenne en 2003 et la mise en œuvre du Règlement Bois de l'Union européenne (RBUE) en 2013 sont des étapes supplémentaires dans la promotion des achats responsables. **Même si les autorisations FLEGT ne sont pas nécessairement considérées comme une preuve de durabilité, elles sont largement reconnues comme un outil important dans la promotion et la définition de la gestion durable des forêts.** L'association d'opérateurs certifiés et d'un système légal basé sur les autorisations FLEGT pourrait ainsi fournir la meilleure assurance d'une gestion durable des forêts. Ainsi, dans le cadre du RBUE, les négociants de bois européens demandent de plus en plus à leurs fournisseurs de leur procurer du bois certifié car c'est une façon de réduire les

<sup>44</sup> van Benthem, M., Kremers, J., Oldenburger, J., Stam, N., Sleurink, N. 2018. How sustainable are Europe's tropical timber imports? Estimating the market share of verified sustainable tropical timber on the European market. IDH the Sustainable Trade Initiative.

<sup>45</sup> <https://www.chathamhouse.org/publication/promoting-legal-and-sustainable-timber-using-public-procurement-policy>

risques d'achat illégal. En effet, ils savent que les entreprises certifiées respectent les exigences du RBUE, par exemple, et qu'elles sont à même de fournir tous les documents légaux nécessaires pour se conformer aux exigences du RBUE. Il en va de même avec le Lacey Act des États-Unis et la loi australienne sur l'interdiction de l'exploitation forestière illégale (ILPA). Par conséquent, le fait que le gouvernement gabonais souhaite renouer avec un processus de négociation en vue d'un APV est très apprécié, dans l'intérêt de la promotion de la gestion durable des forêts.

### ***Responsabilité sociétale des entreprises***

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est un outil d'autorégulation des entreprises privées visant à contribuer aux objectifs sociétaux en tant qu'initiative stratégique renforçant la performance et la réputation d'une entreprise. Les initiatives de responsabilité sociale peuvent ainsi inclure des normes visant à réduire les risques juridiques d'une entreprise en assumant la responsabilité des actions de l'entreprise. Dans le domaine du commerce international du bois, les stratégies de RSE encouragent le commerce du bois à avoir un impact positif sur l'environnement en établissant des normes pour l'approvisionnement responsable en bois et en produits à base de bois. En raison de ces considérations éthiques des entreprises de commerce du bois, les producteurs et les fournisseurs sont confrontés à une demande croissante de bois certifié, particulièrement de la part de gros distributeurs et d'entreprises fournissant les agences gouvernementales.

## 6 Comment obtenir la certification

### 6.1 Le processus de certification de gestion forestière

L'obtention de la certification forestière peut être un processus long, en fonction des pré-audits, de la qualité de la gestion forestière, des systèmes administratifs et de documentation et de la capacité du candidat à la certification d'effectuer les mises à niveau nécessaires. Les exigences basiques de la certification abordent une série d'aspects économiques, sociaux, environnementaux et techniques de la gestion forestière, y compris le bien-être des travailleurs et des communautés vivant dans la zone forestière concernée par la certification et autour de celle-ci. Le processus de certification nécessite de la part des organisations qui en font la demande qu'elles prennent des mesures pour démontrer qu'elles sont totalement conformes à la norme. Un certificat valable pendant un certain nombre d'années est délivré lorsque le respect des exigences a été établi.

Les organisations candidates doivent prendre les mesures suivantes pour démontrer une conformité totale à la norme de certification de gestion forestière, même si la séquence et l'intensité de ces étapes peuvent varier suivant les schémas et les opérations<sup>46</sup> :

<b>Préparation</b>	Le gestionnaire forestier (« opérateur ») recueille des informations sur la certification en parlant aux personnes concernées et à partir d'autres sources (par exemple, des sources en ligne).
<b>Prise de contact</b>	L'opérateur contacte les organismes de certification potentiels qui fournissent des informations au sujet des exigences et des détails du processus de certification et, en fonction des informations fournies par l'opérateur, estime leurs coûts de certification des activités forestières.
<b>Décision</b>	L'opérateur détermine l'investissement total nécessaire pour répondre aux exigences de la certification et les avantages qui peuvent en être attendus. Sur cette base, il décide si la certification est dans son intérêt et, le cas échéant, quel schéma de certification et quel organisme de certification sont les plus appropriés.
<b>Contrat</b>	L'opérateur et l'organisme de certification sélectionné concluent un contrat formel.
<b>Évaluation préliminaire</b>	Une fois le contrat conclu, l'organisme de certification vérifie la documentation pertinente pour s'assurer que les exigences relatives à la documentation du standard de certification sont respectées.
<b>Audit sur site</b>	Une équipe d'auditeurs sélectionnés par l'organisme de certification entreprend une évaluation détaillée sur site, vérifiant l'exploitation forestière et consultant les parties prenantes concernées, y compris les employés et les populations locales. L'équipe produit un rapport sur la performance de l'opérateur en fonction des standards pertinents.
<b>Ajustements</b>	En fonction des observations de l'équipe d'auditeurs, l'opérateur peut avoir besoin de modifier sa façon de travailler pour s'assurer qu'elle respecte les normes de certification. On appelle généralement ces ajustements des « demandes d'actions correctives (DAC) majeures ». L'équipe d'experts peut également recommander

<sup>46</sup> <http://www.fao.org/sustainable-forest-management/toolbox/modules/forest-certification/forest-certification/fr/>

	d'autres actions pour améliorer la performance qui devraient être prises lors de la période de certification, généralement appelées « demandes d'actions correctives mineures ».
<b>Attribution de la certification</b>	Lorsque l'opérateur a mis en œuvre les actions correctives majeures et que l'organisme certificateur en est satisfait, il se voit octroyer un certificat de gestion forestière. Normalement ces certificats sont valables pendant plusieurs années.
<b>Audits de surveillance</b>	Pour assurer la conformité avec la norme tout au long de la période de validation du certificat et pour garantir que toutes les actions correctives mineures relevées sont traitées, les schémas de certification requièrent un audit de surveillance annuel qui inclut des visites d'inspection effectuées par l'organisme de certification et pouvant entraîner de nouvelles recommandations en matière d'actions correctives. En cas de non-conformité aux exigences, la certification peut être suspendue.
<b>Renouvellement</b>	Afin de renouveler la certification ayant expiré, un nouvel audit complet doit être effectué.

## 6.2 La certification de la chaîne de contrôle

**La certification de la chaîne de contrôle (CoC) garantit que le bois contenu dans un article ou une gamme de produits provient de forêts certifiées.** Cela permet aux fournisseurs et aux négociants d'étiqueter leurs produits, ce qui permet ainsi aux consommateurs d'identifier les produits issus des forêts certifiées gestion durable des forêts<sup>47</sup>. **Afin de pouvoir labelliser un produit final comme certifié, les certifications de gestion durable des forêts (GDF) et de chaîne de contrôle (CoC) sont toutes les deux nécessaires.**

Il existe deux mécanismes permettant de retracer l'origine des produits forestiers. Le premier mécanisme implique la séparation stricte des matériaux certifiés et non certifiés dans toutes les phases de la production et lors des processus de transformation du bois ultérieurs. Dans le deuxième mécanisme, les organismes certificateurs permettent le mélange de matériaux certifiés et non certifiés dans le cadre de procédures contrôlées – généralement basées sur des pourcentages – pour éviter l'incorporation de matériaux provenant d'une exploitation forestière controversée (origines mixtes).

**Pour qu'un produit soit éligible à la certification de la chaîne de contrôle, toutes les entités de la chaîne d'approvisionnement doivent posséder un certificat.** Le processus visant à obtenir la certification de la chaîne de contrôle est sensiblement le même que celui qui est nécessaire à l'obtention de la certification de gestion durable des forêts.

<sup>47</sup> Dans le système PEFC, la certification CoC est incorporée dans le certificat de gestion forestière ; dans le système FSC, les deux types de certificats ont des normes séparées mais peuvent être associés dans un certificat conjoint le cas échéant (par exemple, lorsqu'un opérateur est intégré verticalement).